

PROCES VERBAL - SEANCE DU VENDREDI 3 MARS 2017

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le vendredi 3 mars 2017 à 20h30 dans la salle du conseil de la Mairie.

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 février 2017,**
- 2. Examen et vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2016,**
- 3. Affectation des résultats de l'exercice 2016, budget principal et budgets annexes,**
- 4. Délibération pour autoriser le versement de la subvention au budget CCAS,**
- 5. Vote des subventions aux associations au titre de l'année 2017,**
- 6. Demande de subvention au titre des amendes de police 2017,**
- 7. Délibération pour l'attribution des marchés de travaux de réhabilitation des vestiaires du stade de football et des locaux périscolaires,**
- 8. Urbanisme :**
 - a) Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme,
 - b) Avis du Conseil Municipal sur le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe.
- 9. Bilan du recensement 2017 de la population,**
- 10. Affaires diverses.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués et dévoués.

Christian BALIGAND,
Le Maire

L'an deux mil dix-sept, le trois mars à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BALIGAND Christian, Maire.

Présents : MM. BALIGAND, ABILY, ALMAZAN ESPADA, BALLUAIS, DELLIÈRE, DESCHAMPS, LALANDE, LEGROS, LEVRARD, MENU, MINISINI, POMMÉ, RAUX, ROUSTEL, VÉQUAUD.

Absents: MM. FRAPPIER, LENOIR, VANNETZEL.

Procuration de :

Stéphane FEAU à Chantal ALMAZAN ESPADA,
Sylvie HERCÉ à Valérie LEGROS,
Emmanuelle LE GAL-MESME à Anne MINISINI,
Sandrine MAILLARD à Christian BALIGAND,
Annie MEDARD à Bernard BALLUAIS,
Lise MENAGER à François DESCHAMPS,
Gérard ROUSSET à Michel LALANDE.

Secrétaire de séance : Bernard BALLUAIS.

*Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.
Monsieur Bernard BALLUAIS est désigné secrétaire de séance.*

En préambule, Monsieur le Maire présente Madame Jocelyne GOUSSET, Inspectrice Divisionnaire au Centre des Finances Publiques de l'Agglomération Mancelle et des Amendes, qui assiste à la présente séance du Conseil Municipal.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 février 2017

Présentation : Christian BALIGAND

Pas de remarque particulière.

Le procès-verbal du 6 février est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Examen et vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2016

- Budget principal,
- Budgets annexes : eau, assainissement, Z.A. de Champfleury 2, lotissement de Bardney.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2016, budget principal et budgets annexes

Présentation : Michel LALANDE

Monsieur LALANDE présente les comptes administratifs 2016 du budget principal et des budgets annexes.

BUDGET PRINCIPAL

COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Synthèse des résultats 2016 :

- ✓ Résultat par chapitre et par fonction
- ✓ Section fonctionnement
- ✓ Section investissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Vue d'ensemble – dépenses de fonctionnement 2016
PAR CHAPITRE

Chapitres budgétaires		Emis 2015	Alloué 2016	Emis 2016	Solde
011	Charges à caractère général	714 726,29 €	752 829,47 €	693 633,24 €	59 196,23 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	951 828,87 €	976 410,50 €	967 442,54 €	8 967,96 €
014	Atténuation de produits (FNGIR, FPIC,....)	73 834,00 €	84 898,00 €	84 898,00 €	0,00 €
022	Dépenses imprévues		94 841,05 €		94 841,05 €
023	Virement à la section d'investissement		900 350,28 €		900 350,28 €
042	Amortissement des investissements	93 416,78 €	164 000,00 €	327 515,69 €	-163 515,69 €
65	Autres charges de gestion courante	219 290,29 €	220 805,15 €	220 805,15 €	0,00 €
66	Charges financières	-11 479,75 €	15 177,81 €	-11 980,86 €	27 158,67 €
67	Charges exceptionnelles (annul. Titre)	632 726,95 €	600,00 €	600,00 €	0,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		2 674 343,43 €	3 209 912,26 €	2 282 913,76 €	926 998,50 €

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement	1 874 365,70 €		1 869 900,07 €	-0,24%
---	-----------------------	--	-----------------------	---------------

Vue d'ensemble – dépenses de fonctionnement 2016
PAR FONCTION

Codes fonctionnels		Emis 2015	Alloué 2016	Emis 2016	Solde
0	Sces généraux administrations publiques locales	481 775,29 €	483 187,78 €	461 945,52 €	21 242,26 €
01	Opérations non ventilables	714 051,98 €	1 178 928,09 €	151 510,83 €	1 027 417,26 €
1	Sécurité et salubrité publiques	71 294,88 €	74 069,00 €	74 392,04 €	-323,04 €
2	Enseignement-Formation	489 634,83 €	505 774,76 €	501 145,54 €	4 629,22 €
3	Culture	109 801,25 €	105 270,63 €	89 944,85 €	15 325,78 €
4	Sports et jeunesse	163 777,29 €	164 126,01 €	158 889,97 €	5 236,04 €
5	Interventions sociales et santé	37 632,16 €	26 391,72 €	29 076,11 €	-2 684,39 €
6	Famille	36 207,02 €	38 453,84 €	34 896,62 €	3 557,22 €
8	Aménagement et services urbains, environnement	492 407,22 €	548 526,43 €	527 189,05 €	21 337,38 €
9	Action économique	77 761,51	85 184,00	253 923,23	-168 739,23
Total des dépenses de fonctionnement		2 674 343,43 €	3 209 912,26	2 282 913,76 €	926 998,50 €

Vue d'ensemble – recettes de fonctionnement 2016
PAR CHAPITRE

Chapitres budgétaires		Emis 2015	Alloué 2016	Emis 2016	Solde
002	Résultat de fonctionnement reporté	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €
013	Atténuations de charges	59 018,26 €	53 400,00 €	82 532,06 €	29 132,06 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	242 031,87 €	241 200,00 €	249 484,59 €	8 284,59 €
73	Impôts et taxes	1 798 544,00 €	1 830 667,00 €	1 881 287,00 €	50 620,00 €
74	Dotations, subventions et participations	909 568,81 €	842 490,00 €	843 974,87 €	1 484,87 €
75	Autres produits de gestion courante	51 635,52 €	139 533,76 €	137 143,65 €	-2 390,11 €
77	Produits exceptionnels	12 816,50 €	2 621,50 €	173 943,50 €	171 322,00 €
Total des recettes de fonctionnement		3 173 614,96 €	3 209 912,26 €	3 468 365,67 €	258 453,41 €

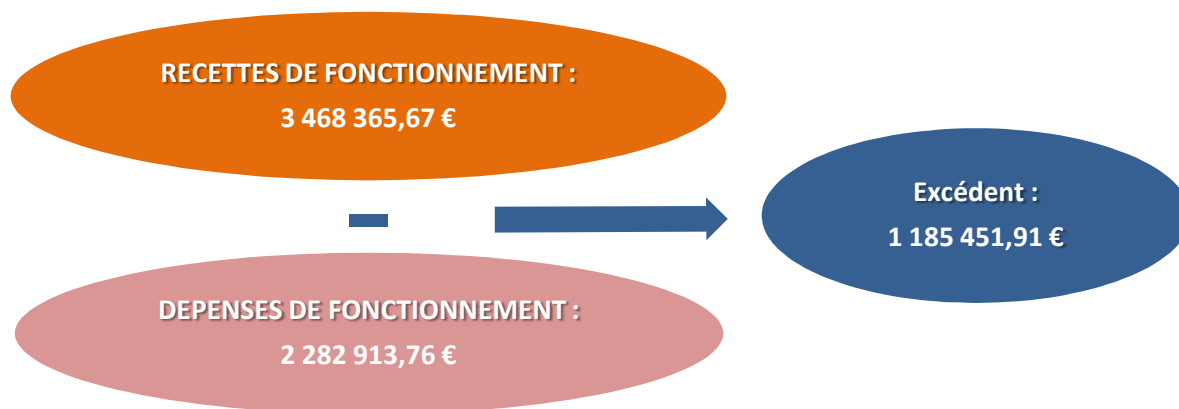
Evolution des recettes réelles de fonctionnement	2 950 144,68 €		2 974 746,46 €	0,83%
--	----------------	--	----------------	-------

EXCEDENT DE L'EXERCICE	499 271,53 €		1 185 451,91 €	
------------------------	--------------	--	----------------	--

Vue d'ensemble – recettes de fonctionnement 2016
PAR FONCTION

Codes fonctionnels		Emis 2015	Alloué 2016	Emis 2016	Solde
0	Services généraux administrations publiques locales	2 708 739,85 €	2 677 557,00 €	2 730 387,78 €	52 830,78 €
01	Opérations non ventilables	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €
1	Sécurité et salubrité publiques	1 414,16 €	1 000,00 €	1 900,25 €	900,25 €
2	Enseignement-Formation	206 659,89 €	211 980,00 €	213 275,25 €	1 295,25 €
3	Culture	20 348,41 €	20 120,00 €	19 815,59 €	-304,41 €
4	Sports et jeunesse	30 880,03 €	27 220,00 €	27 234,10 €	14,10 €
5	Interventions sociales et santé	6 095,24 €	6 096,00 €	6 105,96 €	9,96 €
6	Famille	33 415,19 €	33 900,00 €	33 618,11 €	-281,89 €
8	Aménagement et services urbains, environnement	58 393,45 €	37 141,50 €	78 814,15 €	41 672,65 €
9	Action économique	7 668,74 €	94 897,76 €	257 214,48 €	162 316,72 €
Total des recettes de fonctionnement		3 173 614,96 €	3 209 912,26 €	3 468 365,67 €	258 453,41 €

RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2016



SECTION D'INVESTISSEMENT

Vue d'ensemble – dépenses d'investissement 2016
PAR CHAPITRE

Chapitres budgétaires		Alloué 2016	Emis 2016	RAR 2016
020	Dépenses imprévues	48 561,00 €		
16	Emprunts et dettes assimilées	286 057,65 €	285 557,66 €	
20	Immobilisations incorporelles	9 227,00 €	9 227,00 €	
21	Immobilisations corporelles	81 500,00 €	1 450,62 €	
27	Autres immobilisations	363 000,00 €	363 000,00 €	
	Opérations d'équipement	2 245 980,44 €	909 404,88 €	101 651,32 €
Total des dépenses d'investissement		3 034 326,09 €	1 568 640,16 €	101 651,32 €

Vue d'ensemble – dépenses d'investissement 2016
PAR FONCTION

Codes fonctionnels		Alloué 2016	Emis 2016	RAR 2016
0	Services généraux des administrations	123 840,00 €	25 108,90 €	24 022,02 €
01	Opérations non ventilables	334 118,65 €	285 557,66 €	
2	Enseignement - formation	99 500,00 €	84 274,61 €	992,80 €
3	Culture	23 350,00 €	11 142,45 €	630,00 €
4	Sports et jeunesse	610 881,44 €	123 689,65 €	23 253,13 €
5	Interventions sociales et santé	9 227,00 €	9 227,00 €	
6	Famille	402 500,00 €	11 573,56 €	12 327,60 €
8	Aménagement et services urbains	748 634,00 €	478 166,90 €	40 425,77 €
9	Action économique	682 275,00 €	539 899,43 €	
Total des dépenses d'investissement		3 034 326,09 €	1 568 640,16 €	101 651,32 €

**Vue d'ensemble – recettes d'investissement 2016
PAR CHAPITRE**

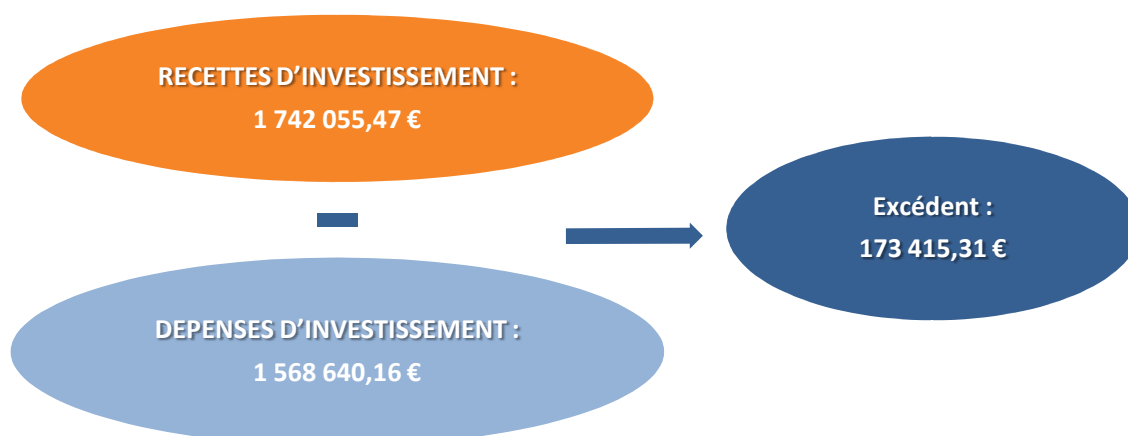
Chapitres budgétaires		Alloué 2016	Emis 2016	RAR 2016
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	605 975,73 €	605 975,73 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	900 350,28 €		
024	Produits de cession	180 000,00 €		
040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	164 000,00 €	327 515,69 €	
10	Dotations, fonds divers	519 420,53 €	492 706,27 €	
13	Subventions d'investissement	516 495,00 €	311 055,82 €	136 809,33 €
16	Emprunts et dettes assimilées	148 084,55 €		
23	Immobilisations en cours		4 801,96 €	
Total des recettes d'investissement		3 034 326,09 €	1 742 055,47 €	136 809,33 €

RESULTAT DE L'EXERCICE		173 415,31 €	35 158,01 €
-------------------------------	--	---------------------	--------------------

**Vue d'ensemble – recettes d'investissement 2016
PAR FONCTION**

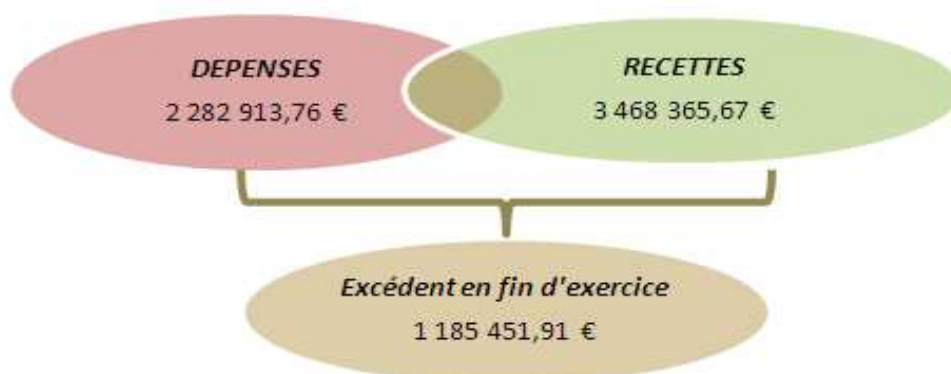
Codes fonctionnels		Alloué 2016	Emis 2016	RAR 2016
0	Services généraux des administrations	3 000,00 €		
01	Opérations non ventilables	2 257 831,09 €	1 201 668,85 €	
2	Enseignement - formation	17 000,00 €		
4	Sports et jeunesse	300 000,00 €	285 400,82 €	52 000,00 €
8	Aménagement et services urbains	276 495,00 €	91 458,80 €	84 809,33 €
9	Action économique	180 000,00 €	163 527,00 €	
Total des recettes d'investissement		3 034 326,09 €	1 742 055,47 €	136 809,33 €

RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2016

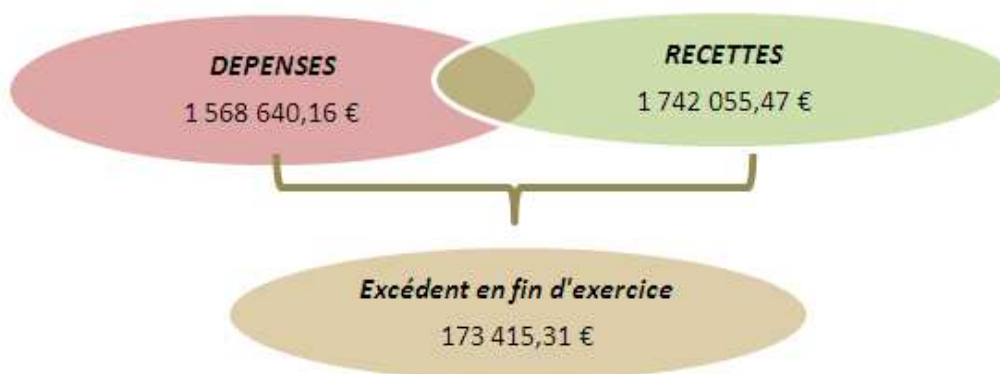


SYNTHESE 2016

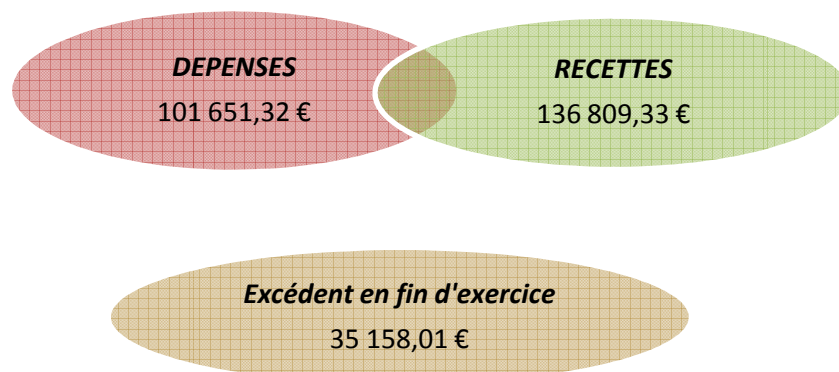
Section de fonctionnement 2016



Section d'investissement 2016



Restes à réaliser en investissement



RESULTAT GLOBAL HORS RESTES A REALISER (RECETTES-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT)

Excédent : 1 358 867,22 €

Capacité d'autofinancement et endettement 2016

CAPACITE AUTOFINANCEMENT BRUTE	Réalisé 2015	Réalisé 2016
Recettes réelles de fonctionnement – Dépenses réelles de fonctionnement	1 186 148,52 €	1 235 708,40 €

CAPACITE AUTOFINANCEMENT NETTE	Réalisé 2015	Réalisé 2016
Autofinancement brut - Remboursement du capital	883 134,64 €	950 150,74 €

TAUX D'ENDETTEMENT	Réalisé 2015	Réalisé 2016
1641 - Remb. Capital emprunts	303 013,88 €	285 557,66 €
6611 - Remb. Intérêts emprunts	1 620,99 €	16,11 €
Total	304 634,87 €	285 573,77 €
Total/RRF	10,11%	9,41%

CAPACITE DE DESENDETTEMENT	Réalisé 2015	Réalisé 2016
Encours de la dette en fin d'année	3 824 000 €	3 538 000 €
Capacité d'autofinancement brute	1 186 000 €	1 236 000 €
Nombre d'années pour désendettement	3 ans et 2 mois	2 ans et 9 mois

Etat de la dette au 31.12.2016

Capital emprunté	Date 1 ^{ère} échéance	Durée	Dernière échéance	Taux	Type de taux	Périodicité	Capital restant dû au 31.12.2016	Annuité 2016
244 000	25/01/2003	15	25/10/2017	0,00%	variable	T	16 266,60	16 266,66
1 493 000	31/12/2006	20	30/06/2023	0,00%	variable	T	564 424,00	84 416,00
1 750 000	15/07/2008	25	15/07/2032	0,00%	variable	A	1 120 000,00	70 000,00
2 757 000	15/03/2009	24	15/03/2032	0,00%	variable	A	1 838 000,00	114 875,00
6 244 000				0,00%			3 538 690,60	285 573,77

Monsieur LALANDE précise que la ligne de trésorerie disponible à hauteur de 1 207 000 € est comprise dans le capital restant dû.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2016 dressé par Madame GOUSSET, comptable du Trésor.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les résultats définitifs du compte administratif 2016 du budget principal présenté par chapitre et par fonction dont les résultats sont conformes au compte de gestion de ce même exercice.

➔ **Vote de l'affectation du résultat 2016 de la section de fonctionnement du budget principal :**



Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de l'affectation en réserve d'investissement (article 1068) de 1 085 451.91 € et de l'affectation à l'excédent de fonctionnement reporté ligne 002 de 100 000 €.

BUDGETS ANNEXES

RÉSULTAT 2016 – BUDGET EAU

Section d'exploitation

DEPENSES			
		Alloué 2016	Emis 2016
605	Achat d'eau	800,00 €	
616	Assurances	1 400,00 €	1 342,29 €
6218	Autre personnel extérieur	6 000,00 €	6 000,00 €
622	Rémunération Intermédiaire	500,00 €	
661	Intérêts d'emprunt	14 500,00 €	14 319,44 €
681	Amort. Investissements	67 000,00 €	66 627,71 €
023	Virement à la section d'investissement	38 910,00 €	
TOTAL		129 110,00 €	88 289,44 €

RECETTES			
		Alloué 2016	Emis 2016
771	Surtaxe eau	114 000,00 €	117 020,61 €
777	Amort. Subv. Reçues	15 110,00 €	15 107,01 €
TOTAL		129 110,00 €	132 127,62 €

EXCEDENT 2016 **43 838,18 €**

Il est proposé d'affecter ce résultat au budget eau 2017 à l'article 1068 – réserve de la section d'investissement en totalité.

Section d'investissement

DEPENSES			
		Alloué 2016	Emis 2016
1391	Amort. Subv. Reçues	15 110,00 €	15 107,01 €
1641	Remboursement capital emprunt	28 500,00 €	28 134,79 €
23	Travaux	238 062,55 €	44 069,70 €
	Modif. Branchement Eau potable Ansuisière		272,65 €
	renouvellement canalisation Chemin L'Hommeau		26 201,55 €
	déplacement canalisation Avenue Mans		11 545,50 €
	modif. Réacteur soude station pompage		6 050,00 €
2762	TVA	47 612,51 €	8 813,94 €
	TOTAL	329 285,06 €	96 125,44 €

RECETTES			
		Alloué 2016	Emis 2016
	Excédent d'investissement 2015	67 443,36 €	67 443,36 €
1068	Excédent de fonctionnement 2015	108 319,19 €	108 319,19 €
021	Virement de la section d'exploitation	38 910,00 €	
2762	récupération TVA	47 612,51 €	8 813,94 €
28	Amort. Des Investissements	67 000,00 €	66 627,71 €
	TOTAL	329 285,06 €	251 204,20 €
	EXCEDENT 2016		155 078,76 €

Total des sections

DEPENSES	458 395,06 €	184 414,88 €
----------	--------------	--------------

RECETTES	458 395,06 €	383 331,82 €
----------	--------------	--------------

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE

198 916,94 €

Etat de la dette au 31.12.2016

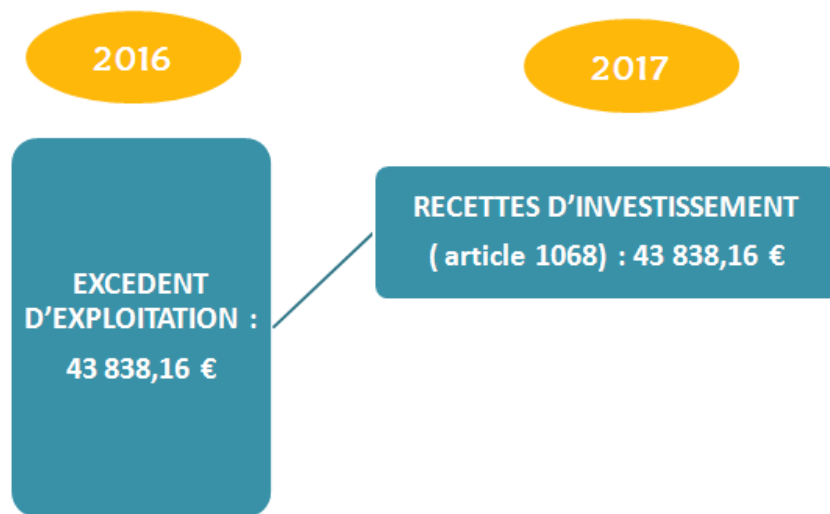
Année	Capital emprunté	Durée	Dernière échéance	Taux	Type de taux	Périodicité	Capital restant dû au 31.12.2016	Annuité 2016
2011	480 000	15	2025	4,20%	fixe	Annuelle	312 804,17	42 454,23

Monsieur LALANDE précise que pour le moment la renégociation du taux de 4.20% n'est pas possible car la banque exige de la commune la réalisation de nouveaux emprunts pour pouvoir renégocier à la baisse ce taux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2016 dressé par Madame GOUSSET, comptable du Trésor.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les résultats définitifs du compte administratif 2016 du budget eau présenté par chapitre et par fonction dont les résultats sont conformes au compte de gestion de ce même exercice.

➔ Vote de l'affectation du résultat 2016 de la section d'exploitation du budget eau :



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 du service eau qui s'élève à la somme de 43 838.16 € au budget 2017 en totalité en section d'investissement à l'article 1068 - réserve de la section d'investissement.

RÉSULTAT 2016 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation

DEPENSES			
		Alloué 2016	Emis 2016
616	Assurances	2 025,00 €	2 025,11 €
621	Personnel extérieur	9 000,00 €	9 000,00 €
622	Rémunération Intermédiaire + hono annonces légales	1 500,00 €	900,00 €
6262	Frais de télécommunication	300,00 €	304,96 €
66	Intérêts des emprunts	10 500,00 €	9 407,30 €
67	Annulation titres		
68	Amort. des investissements	132 000,00 €	131 714,91 €
023	Virement à l'investissement	44 875,00 €	
	TOTAL	200 200,00 €	153 352,28 €

RECETTES			
		Alloué 2016	Emis 2016
70128	Surtaxe communale	122 000,00 €	143 177,78 €
70611	Participation à l'Assainissement collectif	12 000,00 €	11 795,00 €
777	Amort. Subv. Reçues	66 200,00 €	66 166,16 €
	TOTAL	200 200,00 €	221 138,94 €
	EXCEDENT 2016		67 786,66 €

Il est proposé d'affecter ce résultat au budget assainissement 2017 à l'article 1068 – réserve de la section d'investissement en totalité.

Section d'investissement

DEPENSES			
		Alloué 2016	Emis 2016
1641	Remb. Capital des emprunts	26 345,00 €	26 344,22 €
23	Crédits pour travaux	424 165,64 €	50 265,00 €
	Assistance à maîtrise ouvrage pour diag réseau		2 500,00 €
	Diagnostic réseau		21 134,50 €
	modification deversoirs d'orages rue du frene		2 940,00 €
	reprise réseau rue nationale		23 690,50 €
27	TVA	84 982,13 €	10 053,00 €
1391	Amort. Subv. Reçues	66 200,00 €	66 166,16 €
TOTAL		601 692,77 €	152 828,38 €

RECETTES			
		Alloué 2016	Emis 2016
001	Excédent d'investissement 2015	235 593,84 €	235 593,84 €
1068	Excédent fonctionnement 2015	59 241,80 €	59 241,80 €
021	Virement du fonctionnement	44 875,00 €	
13	subvention diagnostic réseau	45 000,00 €	10 530,00 €
2762	Récupération TVA	84 982,13 €	10 053,00 €
28	Amort. des investissements	132 000,00 €	131 714,91 €
TOTAL		601 692,77 €	447 133,55 €
EXCEDENT 2016			294 305,17 €

Total des sections

DEPENSES	801 892,77 €	306 180,66 €
----------	--------------	--------------

RECETTES	801 892,77 €	668 272,49 €
----------	--------------	--------------

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 362 091,83 €

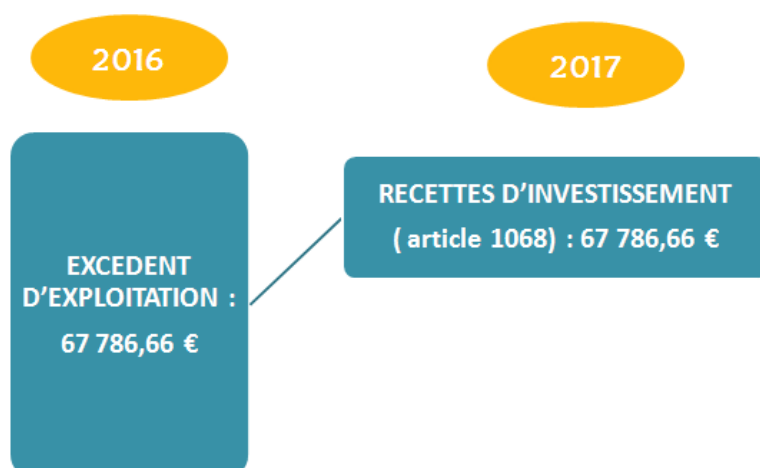
Etat de la dette au 31.12.2016

Année	Capital emprunté		Durée	Dernière échéance	Taux	Type de taux	Périodicité	Capital restant dû au 31.12.2016
2011	295 000	Crédit agricole	15	2025	4,20%	fixe	Annuelle	209 535,35
2011	110 000	Crédit mutuel	15	2026	0,69%	variable	Trimestrielle	80 277,42
TOTAL								265 273,70

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2016 dressé par Madame GOUSSET, comptable du Trésor.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les résultats définitifs du compte administratif 2016 du budget assainissement présenté par chapitre et par fonction dont les résultats sont conformes au compte de gestion de ce même exercice.

➔ Vote de l'affectation du résultat 2016 de la section d'exploitation du budget assainissement :



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 du service assainissement qui s'élève à la somme de 67 786.66 € au budget 2017 en totalité en section d'investissement à l'article 1068 - réserve de la section d'investissement.

RÉSULTAT 2016 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE BARDNEY

Section de fonctionnement

DEPENSES			
		Alloué 2016	Emis 2016
6045	Travaux viabilisation	5 093,11 €	5 093,11 €
6045	M.O + SPS + frais annexes		
	régularisation de mandat sur exercice antérieur	6 412,00 €	6 412,00 €
6522	Reversement excédent au budget principal	87 233,23 €	87 233,23 €
TOTAL		98 738,34 €	98 738,34 €

RECETTES			
		Alloué 2016	Emis 2016
002	Excédent 2015	0,00 €	91 043,36 €
758	régularisation de TVA	0,58 €	0,58 €
773	mandat annulé sur exercice antérieur	7 694,40 €	7 694,40 €
		7 694,98 €	98 738,34 €

BUDGET CLOTURÉ

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2016 dressé par Madame GOUSSET, comptable du Trésor.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les résultats définitifs du compte administratif 2016 du budget lotissement de Bardney présenté par chapitre et par fonction dont les résultats sont conformes au compte de gestion de ce même exercice.

RÉSULTAT 2016 – BUDGET ANNEXE Z.A. DE CHAMPFLEURY 2

Section de fonctionnement

DEPENSES			
		Alloué	Emis
6015	Remboursement achat terrain budget principal	180 000,00 €	163 527,00 €
	Versement indemnité agriculteur		10 300,00 €
6045	Maitrise d'œuvre et travaux viabilisation	270 000,00 €	13 345,82 €
TOTAL GENERAL		450 000,00 €	187 172,82 €

RECETTES			
		Alloué	Emis
7015	Ventes des terrains (3 500m ² x 25€)	87 000,00 €	
71355	Opération de stocks	363 000,00 €	187 172,82 €
TOTAL GENERAL		450 000,00 €	187 172,82 €

Section d'investissement

DEPENSES			
		Alloué	Emis
3555	Terrains aménagés (opérations de stocks)	363 000,00 €	187 172,82 €
TOTAL GENERAL		363 000,00 €	187 172,82 €

RECETTES			
		Alloué	Emis
168748	avance commune	363 000,00 €	363 000,00 €
TOTAL GENERAL		363 000,00 €	363 000,00 €

EXCEDENT DE L'EXERCICE

175 827,18

BUDGET A CLOTURER EN 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2016 dressé par Madame GOUSSET, comptable du Trésor.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les résultats définitifs du compte administratif 2016 du budget Z.A. de Champfleury 2 présenté par chapitre et par fonction dont les résultats sont conformes au compte de gestion de ce même exercice.

Madame GOUSSET présente une synthèse des ratios 2016 et de la situation financière de la commune :

Epargne nette dégagée

Charges de fonctionnement + remboursement de la dette

Produits de fonctionnement

Tout quotient supérieur à 1 signifie que la collectivité ne dégage aucune épargne nette pour financer ses investissements.

	Charges de fonctionnement	Remboursement de la dette	Produits de fonctionnement	Coefficient
2016	1 955 398.00	285 558.00	3 368 366.00	0.67
2015	2 580 927.00	303 014.00	3 073 615.00	0.94
2014	1 896 723.00	320 123.00	3 102 463.00	0.71

Degré de rigidité des charges structurelles

Frais de personnel + contingents et participations +intérêts

Produits de fonctionnement

Ce ratio mesure la part des charges de fonctionnement les plus rigides dans les produits de fonctionnement réels.

Il permet d'apprécier les marges de manœuvre dont dispose la commune pour réduire ses charges et dégager

les fonds nécessaires au remboursement des emprunts

ou à l'engagement de nouveaux investissements .

Le seuil critique étant de 0,584.

	Charges de personnel	Contingents et participat (cpté 655)	Charges intérêts	Produits de fonctionnement CAF	Coefficient
2016	967 443.00	85 675.00	16.00	3 368 366.00	0.313
2015	951 829.00	76 043.00	1 621.00	3 073 615.00	0.335
2014	934 990.00	77 504.00	9 780.00	3 102 463.00	0.330

Ratio de surendettement

Encours de la dette au 31/12/N

Produits de fonctionnement

Ce ratio permet de déterminer le temps nécessaire au remboursement de la dette en cas d'affectation de la totalité des produits de fonctionnement au remboursement de cette dette.

Le seuil critique étant de **1,435**

	Encours de la dette au 31/12/N	Produits de fonctionnement	Coefficient
2016	2 331 712.00	3 368 366.00	0.69
2015	2 617 270.00	3 073 615.00	0.85
2014	2 920 284.00	3 102 463.00	0.94

Ce résultat vous indique que votre stock d'emprunts représente au 31/12/2016

une équivalence de 8 mois environ de ressources de fonctionnement (soit $0,69 \times 12 = 8,28$)

4. Délibération pour autoriser le versement de la subvention au budget CCAS

Présentation : Anne MINISINI

Madame MINISINI présente le compte administratif du budget 2015 du CCAS :

En dépenses :

- portage des repas : 34 000 €,
- banquet des anciens : 8 000 €
- dossiers d'aide : 3 000 €

Ce qui représente des dépenses totales de 55 000 €

En recettes :

- Excédent 2015 : 4 300 €
- Recettes du portage des repas : 43 000 €
- Subvention du budget principal : 7 000 €

La commission affaires scolaires et sociales, réunie le 13 février dernier, a proposé d'attribuer, pour l'exercice 2017, une subvention d'un montant de 8 200 € estimée par le CCAS :

→ 8 200 € des dépenses de la section de fonctionnement du budget principal de la commune (article budgétaire 657362 service 1100 aide sociale) vers les recettes de la section de fonctionnement du budget annexe CCAS (article budgétaire 7474).

Cette année, il n'y aura pas de subvention pour le budget FLPA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord à cette proposition.

5. Vote des subventions aux associations au titre de l'année 2017

Présentation : François DESCHAMPS

Monsieur DESCHAMPS explique que la commission vie associative-animations s'est réunie le jeudi 2 mars 2017 en vue de proposer au Conseil Municipal le montant des subventions attribuées aux associations pour l'année 2017.

ASSOCIATIONS BAZOGIENNES	2016	2017	
	Versée	Sollicitée 2017	Proposition de la commission
FONCTION 0 : administration générale			
AFN	160	300	160
Club des Aînés Ruraux	230	230	230
Comité de jumelage	1000	1000	1000
+ subvention exceptionnelle	500		
FONCTION 2 : affaires scolaires			
APE	425	450	425
FONCTION 3 : culture			
Ecole de musique	1600	2000	1600
Société Musicale de La Bazoge	400	400	400
FONCTION 4 : sports et jeunesse			
AAPPMA (pêche)	200	200	200
CRAB	305	500	350
ECT	320	320	320
Football club	1450	1600	1450
Fourmis dans les jambes	500	500	500
Handball club	1900	2800	1900
Kodokan Waza Forme	250	250	250
Pétanque loisirs	350	400	350
Randonneurs du Roussard	320	330	320
Roussard aventure	750	800	750
Sporting club canin	200	200	200
Trail des Forges	800	800	800
Twirling club Bazogien	700	1000	700
Yoga et harmonie	250	250	250
1.2.3.JeDisScrap	250	350	250
+ subvention exceptionnelle	250		
SOUS TOTAL	13 110	14 680	12 405

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur proposition du Maire, accorde les subventions aux associations de La Bazoge pour l'année 2017 comme énoncées ci-dessus.

ASSOCIATIONS EXTERIEURES ET ECOLES DE LA BAZOGE	2016	2017	
	Versée	Sollicitée 2017	Proposition de la commission
ADAPEI	305	305	305
ADMR	150	150	150
AFM	80		80
APAJH	50		50
Association musicale de Souigné	200		200
Chambre des Métiers et de l'artisanat	SDM	SDM	
CFA coiffure (2 élèves)	SDM	SDM	
CFA CCI	SDM	SDM	
Coopérative scolaire école maternelle	250	250	250
Coopérative scolaire école primaire	250	250	250
Les Doudounous	80		80
Lycée Les Horizons		SDM	200
Foyer Collège Jean Rostand	150	150	150
Handisport Maule	140		140
Pain contre la Faim	80	100	100
Prévention routière		SDM	
Restos du Cœur	40	145	40
Ass. régionale des mutilés de la voix des Pays de Loire	SDM	SDM	
MFR CFA Nogent le Bernard		SDM	
MFR Bernay en Champagne (2 élèves)		SDM	
AFD – association des diabétiques		SDM	
MFR de Verneil-le-Chétif		SDM	
Ligue contre le cancer		SDM	
Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel d'Angers	150	150	150
SOUS TOTAL	1 925	1 500	2 145
TOTAL EXT moins les ECOLES	1 425	1 000	1 645
Report des associations de la Bazoge	13 110	14 680	12 405
TOTAUX	14 535	15 680	14 050

Monsieur le Maire précise que, en plus de ces subventions, la commune met ses bâtiments à disposition des associations à titre gratuit. Les frais d'énergie étant pris en charge par la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur proposition du Maire, accorde les subventions aux associations extérieures à La Bazoge pour l'année 2017 comme énoncées ci-dessus.

6. Demande de subvention au titre des amendes de police 2017

Présentation : Christian BALIGAND

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que chaque année, la recette des amendes de police de circulation routière est répartie entre les communes et EPCI de moins de 10 000 habitants détenant la totalité de la compétence en matière de voirie.

Les opérations éligibles doivent viser à améliorer la sécurité et la circulation routière en agglomération (carrefours, parkings hors chaussées, feux de signalisation, trottoirs, etc...).

Les dossiers doivent être déposés avant le 14 avril prochain.

L'an dernier, les demandes ont été retenues selon les critères suivants :

- Priorité aux opérations d'un coût inférieur à 100 000 € HT.
- Taux d'aide maximum de 20% du montant des travaux HT.
- Rejet des demandes éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).
- Avantage donné aux communes de plus de 2 500 habitants.

Pour 2017, il est proposé au conseil de déposer les 3 demandes de subvention suivantes :

1/ Afin de renforcer la sécurité piétonne rue de la Gare, il est proposé d'y réaliser un accotement stabilisé. Le coût de ces travaux est estimé à 42 500 € HT.

Monsieur POMMÉ explique au Conseil Municipal que l'objectif des travaux est de réaliser, en partie gauche de la rue de la Gare en venant du bourg, un reprofilage de la chaussée pour permettre l'écoulement d'un fil d'eau et qu'il n'y ait plus d'herbes hautes afin que les façades ne soient plus salies par les projections de chaussée.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a rendez-vous avec le service des routes départementales pour parler de ces aménagements et il précise également qu'il y aura au moins deux passages surélevés dans ce projet.

2/ Afin de renforcer la sécurité des piétons rue du Frêne et dans le secteur des Hauts du Lac, il est proposé d'y réaliser les prescriptions du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des espaces publics (PAVE). Le coût de ces travaux est estimé à 20 000 € HT.

Monsieur POMMÉ explique au Conseil qu'il s'agit du dernier dossier en matière d'accessibilité de voirie. Il précise que les aménagements en matière d'accessibilité dans le centre bourg ne seront pas réalisés pour le moment car ils pourraient être englobés dans le projet plus général d'aménagement de l'axe principal de la commune, vu en réunion de travail du Conseil Municipal le 9 février dernier. Dans le secteur des Hauts du lac, il n'y a actuellement aucun passage piéton, aucun bateau, ni cheminement pour la sécurité de la circulation piétonne.

3/ Afin de renforcer la sécurité des flux piétons et voiture aux abords du cimetière, il est proposé de réaliser un parking hors chaussée à l'entrée du cimetière. Le coût de ces travaux, est estimé à 18 000 € HT.

Monsieur le Maire explique que le terrain a été acheté par la commune qui a lancé une consultation auprès de 4 entreprises pour la réalisation des travaux. 9 places de parking sont prévues ainsi qu'une place pour Personne à Mobilité Réduite (PMR).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à déposer la demande de subvention.

7. Délibération pour l'attribution des marchés de travaux de réhabilitation des vestiaires du stade de football et des locaux périscolaires

Présentation : Christian BALIGAND

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en séance du 19 décembre dernier, le conseil municipal a autorisé le lancement de la consultation des entreprises pour les travaux de réhabilitation des vestiaires du stade de football et des locaux périscolaires.

La procédure de consultation s'est tenue du 20 janvier au 16 février 2017.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 17 février pour l'ouverture des plis.

35 entreprises ont envoyé une proposition correspondant à 40 offres car certaines entreprises ont répondu sur deux lots.

La commission d'appel d'offres s'est réunie à nouveau le vendredi 3 mars pour prendre connaissance du rapport de l'analyse des offres par le maître d'œuvre et proposer les entreprises attributaires des lots à l'approbation du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente le tableau récapitulatif des offres :

TABLEAU RECAPITULATIF DES OFFRES

Rappel estimatif : 555 000 € HT Options : 3 150,00 € HT

LOT		ENTREPRISE	ESTIMATIF H.T.	OFFRE de BASE H.T.	OFFRE APRES ANALYSE ET NEGOCIATION H.T.	% Analyse / Estim.	OBSERVATIONS
1	GROS ŒUVRE	LMBTP	141 000,00€	102 761,26€	100 000,00€	-29,08%	
2	CHARPENTE / OSSATURE BOIS / BARDAGE	DENIS MARIE	55 000,00€	41 104,49€	35 108,12€	-36,17%	
3	ETANCHEITE	DENIS MARIE	34 000,00€	34 685,06€	41 433,91€	+21,86%	
4	MENUISERIES EXTERIEURES / SERRURERIE	H et H	23 000,00€	37 491,42€	37 491,42€	+63,01%	
5	MENUISERIES INTERIEURES	CBF	33 000,00€	34 311,00€	34 311,00€	+3,97%	Infructueux
6	PLATRIERIE	SPPM	40 500,00€	29 312,88€	33 623,94€	-16,98%	
7	PLAFONDS SUSPENDUS	APM	16 000,00€	12 838,64€	12 838,64€	-19,76%	
8	CARRELAGE / FAIENCE	PRESTA CARRELAGE	44 000,00€	44 787,61€	49 000,00€	+11,36%	Infructueux
9	PEINTURE / REVETEMENT DE SOL	RENAUDIN GOUHIER	24 000,00€	25 650,00€	25 650,00€	+ 6,87%	Infructueux
10	PLOMBERIE / CHAUFFAGE / VENTILATION	PAYEN	62 500,00€	54 995,00€	54 995,00€	-12,01%	
11	ELECTRICITE/CHAUFFAGE ELEC	R ELEC	62 000,00€	40 222,99€	40 611,59€	-34,50%	
12	TERRASSEMENT / VRD	SNITC	20 000,00€	21 500,00€	21 500,00€	+7,50%	Infructueux
			555 000,00€	479 660,35€	486 563,62€	-12,33%	
Total Offres retenues			478 000,00 €	398 199,35 €	405 102,62 €	-15,25%	

L'estimation initiale de la totalité des travaux était de 555 000 € HT avec une option à 3 150 € HT.

Cette option correspond au changement du plafond de la garderie périscolaire.

Monsieur le Maire précise le nombre d'entreprises par lots :

Lot 1 : 7

Lot 2 : 5

Lot 3 : 3

Lot 4 : 6

Lot 5 : 1

Lot 6 : 4

Lot 7 : 2

Lot 8 : 3

Lot 9 : 1

Lot 10 : 3

Lot 11 : 2

Lot 12 : 3

Monsieur le Maire explique que pour les lots 2 et 3, une seule entreprise a répondu aux deux lots et en réalité, les offres étaient liées c'est pour cela qu'il y a un écart de -36.17% sur le lot 2 et +21.86% sur le lot 3.

Concernant le lot 4, à +63.01%, Monsieur le Maire précise qu'il y a eu une erreur dans l'estimation de l'architecte.

Le lot 5 est déclaré infructueux, une seule entreprise a répondu et elle est au-dessus de l'estimation.

Pour le lot 8, plusieurs entreprises ont répondu. En revanche, elles sont toutes largement au-dessus de l'estimation. Monsieur le Maire propose donc de déclarer ce lot également infructueux.

Pour le lot 9, une seule entreprise a répondu et elle est au-dessus de l'estimation. Monsieur le Maire propose de déclarer ce lot infructueux.

Pour le lot 12, plusieurs entreprises ont répondu. En revanche, elles sont toutes au-dessus de l'estimation. A nouveau, Monsieur le Maire propose de déclarer ce lot infructueux. Il propose également de revoir la proposition de ce lot afin de prévoir un enrobé de l'entrée du stade de football jusqu'à la place handicapé.

Il résume que 8 lots sur 12 sont conformes à l'offre. Il propose de déclarer 4 lots infructueux.

Il ajoute qu'un détail entre les dépenses périscolaires et les dépenses liées aux vestiaires foot sera présenté au prochain Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **d'attribuer les marchés désignés ci-dessus avec les entreprises proposées par la Commission d'Appel d'Offres de la commune,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants,**
- **de déclarer les lots 5, 8, 9 et 12 infructueux.**

8. Urbanisme

Présentation : Christian BALIGAND

a) Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en séance du 3 février dernier, celui-ci a pris connaissance du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme visant à modifier la hauteur des constructions dans toutes les zones UZ à 14,40 mètres et à autoriser, en Zone UB, UA, 1AUh et 2 AUh, à bâtir des constructions en limite séparative de propriété ou en retrait de 3 mètres (minimum) sur toute la propriété.

Le dossier avait été adressé aux personnes publiques associées et était consultable par le public pour avis du 25 janvier au 24 février 2017.

Monsieur le Maire rappelle la liste des personnes publiques associées qui ont été consultées :

- Préfecture de la Sarthe,
- Direction départementale des territoires - service planification,
- Monsieur le Président du Conseil Régional,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Sarthe,,
- Monsieur le Président du SCOT,
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture,
- Monsieur le Président de la Chambre des Métiers et de l'artisanat,
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Mans et de la Sarthe,
- Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe

Affichage le 17 janvier : mairie, espace sportif, salle L'Envol, panneau du centre bourg, site internet.

Avis dans la presse (annonces légales du ML et OF) le 17 janvier 2017. Registre mis à disposition du public du 25 janvier 2017 au 24 février 2017 inclus.

Monsieur le Maire présente un bilan des réponses des personnes publiques associées :

- CONSEIL REGIONAL : Courrier du 31 janvier 2017 - pas d'observation
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : Courrier du 27 janvier 2017 – avis favorable (dossier papier et forme numérique)
- SCOT du Pays du Mans : Courrier du 26 janvier 2017 – pas d'observation (dossier transmission version papier ou numérique au service ADS)
- PREFECTURE DE LA SARTHE : Courrier du 20 janvier 2017 – Avis favorables avec observations sur la forme du dossier :

- Demande de modification des références réglementaires au code de l'urbanisme dans le dossier : (enlever art. L 153-41 et L.153-45 du Code de l'urbanisme et les remplacer par art. L123-14-1)
- Demande que distinction soit bien faite dans le dossier sur le règlement du PLU actuel et du règlement après modification.

Ces modifications ont été effectuées dès le 24 janvier 2017 pour avoir un dossier correct pour la consultation par le public.

Observations du public :

Aucune visite et aucune observation du public

La modification simplifiée N° 1 du PLU peut être approuvée par délibération du Conseil qui sera affichée pendant un mois à la mairie, transmise en Préfecture et aux autres PPA et publicité faite dans OF et ML (annonces légales).

Les modifications seront applicables dès la transmission au Préfet et des publicités légales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

La présente délibération est exécutoire à compter de sa transmission au Préfet de la Sarthe et de l'accomplissement de la dernière mesure de publicité.

b) Avis du conseil municipal sur le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 12 Juillet 2010, dite loi « Grenelle II », a institué le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) comme la règle, et le Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal comme l'exception.

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 Mars 2014, dite loi « ALUR », prévoit en son article 136 :

« La communauté de communes ou la communauté d'agglomération existant à la date de publication de la présente loi, ou celle créée ou issue d'une fusion après la date de publication de cette même loi, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi. Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu. »

Le délai de trois mois spécifié dans les textes s'entend par référence à la date de publication de la loi ALUR. Une éventuelle délibération formant opposition au transfert devrait donc être exprimée entre le 26 Décembre 2016 et le 26 Mars 2017.

Au cours de l'année 2016, les commissions mixtes de travail organisées dans le cadre de la préparation à la fusion des communautés de communes des Portes du Maine et des Rives de Sarthe ont abordé les principaux enjeux liés à la fusion et à leurs conséquences juridiques.

A partir d'un état des lieux de la situation des documents d'urbanisme communaux, le transfert de la compétence vers la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe a été unanimement considéré comme prématuré.

Ce principe a d'ores et déjà été traduit dans les statuts de ladite Communauté de Communes, arrêtés par Mme La Préfète de la Sarthe le 25 Novembre 2016. Le libellé de l'article 4-1-1, Aménagement de l'espace déroge ainsi à la rédaction prévue par les textes en écartant dans son libellé la partie « Plan Locaux d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et Cartes communales ».

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce transfert automatique de la compétence « Plans Locaux d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et Cartes communales » vers la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe, telle que prévue à l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 Mars 2014.

Compte tenu des éléments développés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, s'oppose au transfert automatique de la compétence « Plans Locaux d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et Cartes communales » vers la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe, telle que prévue à l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 Mars 2014 et demande à la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe d'être associé à la réflexion à venir concernant l'évolution éventuelle de cette compétence.

9. Bilan du recensement 2017 de la population

Présentation : Bernard BALLUAIS

Monsieur BALLUAIS rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population pour 2017 est terminé et présente un premier bilan de celui-ci :

1596 logements recensés (dont 749 par internet soit 47%) :

- 1 436 résidences principales,
- 6 logements occasionnels,
- 40 résidences secondaires,
- 67 logements vacants,
- 47 logements non enquêtés (pour absence de longue durée, personnes impossibles à joindre ou refus)

3 549 bulletins individuels collectés.

47 logements non enquêtés avec un nombre supposé de 90 personnes résidant dans ces logements non enquêtés.

Les résultats définitifs nous seront communiqués en juin prochain et seront validés par voie de presse au mois de décembre dans le Journal Officiel.

Monsieur BALLUAIS explique au Conseil que la strate des 3 500 habitants est importante car elle a une incidence sur le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement et en comptabilité, cela signifie plus de Débat d'Orientations Budgétaires, plus de comptabilité analytique non plus.

Monsieur le Maire ajoute que sur les 47 logements non enquêtés, l'INSEE a réalisé un estimatif de 90 personnes mais il n'est pas certain que ce soit ce chiffre-là qui soit retenu au final par l'INSEE.

Le nombre de résidences principales a augmenté d'environ une centaine sur les 5 dernières années mais La Bazoge a une population vieillissante.

10. Affaires diverses

- ➔ Monsieur MENU signale, rue de la Gare, après le virage, au niveau de chez Monsieur PIOGER, une importante mare d'eau au niveau de la plaque d'égout.
Monsieur le Maire répond qu'il se rendra sur place pour constater.
- ➔ Elections présidentielles 2^{ème} tour le 7 mai : Monsieur le Maire dit au Conseil qu'il manque une personne sur un créneau 12h00/14h00 et que les tableaux définitifs vont être envoyés aux élus.
Il ajoute qu'une présentation de la procédure et un rappel des règles concernant les élections seront faits à l'occasion d'une réunion avec l'ensemble des personnes inscrites le 7 avril prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.